

# Responsable de projets

Classe : 8

## Description de la fonction

### Sommaire de la fonction

Assume la responsabilité de toutes les phases des travaux reliés aux projets de construction, de rénovation ou de transformation majeure des infrastructures institutionnelles exécutés par des entrepreneurs.

### Tâches et responsabilités principales

1. Détermine les besoins conjointement avec la clientèle, évalue la faisabilité des travaux et recommande des solutions. Élabore un programme fonctionnel et technique (PFT).
2. Conçoit des projets dans son domaine de spécialisation, planifie, organise et coordonne toutes les phases reliées à l'exécution des travaux.
3. Réalise ou supervise la préparation de différents documents tels que plans, devis, spécifications, estimations, analyses de coûts et appels d'offres; collabore à l'analyse des soumissions, les négocie et détermine l'octroi des contrats.
4. Surveille, vérifie et approuve les travaux effectués.
5. Encadre et assure la coordination entre les différentes personnes intervenantes associées à chaque projet. Assure les relations fonctionnelles. Assure un contrôle de la réalisation afin de respecter la qualité et la portée du projet, les objectifs budgétaires et les échéanciers. Anticipe les difficultés et propose des solutions.
6. Conseille sur tout sujet relatif à son domaine de spécialisation et collabore à l'amélioration des pratiques et des processus concernés.
7. Rédige des rapports techniques et administratifs reliés à ses activités.
8. Procède à l'élaboration et à la mise à jour de processus, de normes et de standards dans son champ d'activité. Collabore au développement de modèles et d'outils de gestion.
9. Collabore à la planification, à l'élaboration et au suivi des budgets de fonctionnement ou d'investissement de son secteur.
10. Effectue une veille informationnelle liée à son domaine d'activités et diffuse les éléments d'intérêt aux personnes concernées.
11. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

### Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

### Exigences normales

#### Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

### Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline appropriée et cinq (5) années d'expérience pertinente à titre d'architecte ou d'ingénieure et ingénieur.

ou

Grade universitaire de 2<sup>e</sup> cycle dans une discipline appropriée et deux (2) années d'expérience pertinente à titre d'architecte ou d'ingénieure et ingénieur.

### Autres

Membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Mise à jour le 02-05-2022